

Tels sont les travaux archéologiques du gouvernement grec et des Sociétés pour la découverte et la conservation des antiquités. Nous ne dirons rien des recherches privées, pour lesquelles une loi a été publiée en 1834; mais, cette loi n'est malheureusement pas en pleine vigueur, et l'on voit encore des trafiquants vendre les reliques sacrées de la nation grecque.

I.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Nous avons cité la plupart des Sociétés et des Sylloges, dont la mission est d'encourager et d'améliorer l'instruction primaire et l'instruction secondaire; il nous reste encore à mentionner ceux qui encouragent les études supérieures.

A.

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES.

Deux Sociétés scientifiques pour l'histoire naturelle furent fondées en 1835. Elles avaient pour objet d'introduire et de propager en Grèce les sciences naturelles et le goût des collections d'animaux, de plantes et de minéraux grecs. Ce sont elles qui ont donné chez nous, pour ainsi dire, l'impulsion scientifique. Les collections offertes à l'Université en 1858, lorsqu'on en a constitué les Musées scientifiques, sont dues à ces Sociétés. A la même époque, celles-ci ont dû suspendre leurs travaux par suite du décret royal; c'est l'Université d'Athènes qui s'occupe maintenant de ces collections scientifiques.

